L'avenir de la lexicographie anglo-normande : vers une refonte de l'Anglo-Norman Dictionary?

Autor(en): **Trotter, David**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **64 (2000)**

Heft 255-256

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-400018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'AVENIR DE LA LEXICOGRAPHIE ANGLO-NORMANDE: VERS UNE REFONTE DE L'*ANGLO-NORMAN DICTIONARY*?

Si la bêtise humaine consistait à vouloir conclure, on pourrait dire que le lexicographe fait sans doute preuve d'une bêtise surhumaine. Chaque dictionnaire, une fois terminé, est à refaire, souvent même avant l'achèvement de la première édition. Cela se manifeste en lexicographie française dans le cas du FEW, mais ailleurs aussi: le célèbre *Oxford English Dictionary*, s'étant permis de se «refaire» par une deuxième édition qui à vrai dire n'en était pas une, se lance maintenant dans une vraie refonte, l'OED3 (Weiner 2000). Déjà au MED on songe à une version électronique qui comblerait les lacunes (surtout des premiers fascicules) de l'édition imprimée qui a commencé dans les années 50.

Or, l'*Anglo-Norman Dictionary* (1977-1992 = AND1) n'a malheureusement pas pu échapper à cette règle immuable. Déjà dans le dernier fascicule (T-Z, 1992), l'éditeur (avec fierté) et le rédacteur en chef (avec résignation?) signalaient la préparation d'une deuxième édition. La première édition est elle-même un ouvrage dont le début et la fin se distinguent très clairement. Pour ce qui est des premiers fascicules, il s'agit bien d'un glossaire – c'est ce qu'on envisageait d'ailleurs après la Deuxième Guerre Mondiale; à partir de M environ, on peut parler d'un vrai dictionnaire, qui essaie de reprendre tous les éléments de la langue du temps, et de les représenter sans opérer de distinction entre textes littéraires – témoins pour certains, on le sait, d'une langue supérieure – et ouvrages administratifs, scientifiques, et juridiques. En quoi consiste la supériorité de la deuxième moitié de la première édition? Il s'agit d'abord d'une **expansion importante de la base documentaire**. Tout dictionnaire dépend de ses sources: l'AND ne fait pas exception. C'est l'ajout de matériaux tirés de la base de données léguée par J.-P. Collas, la contribution non moins importante du dictionnaire (jamais publié) du «Law French» d'Elsie Shanks, que l'AND1 a su mettre à profit, ainsi que les glanures importantes du rédacteur, W. Rothwell, au fil des années, qui font qu'à partir de M, le dictionnaire change complètement. D'où la logique d'une deuxième édition (= AND2): la moindre des choses, ce serait de refaire

la première moitié de l'AND1 pour que celle-ci soit à la hauteur de la deuxième partie de cette première édition.

Par rapport aux débuts de la lexicographie anglo-normande tels qu'ils se manifestent dans les premiers fascicules de l'AND1, la refonte – qui se voudrait totale – a procédé de la manière suivante. Bien sûr, c'est au début de l'alphabet qu'il y a le plus grand travail à faire, mais le procédé adopté devrait être le même tout le long de la révision. Chaque étape, ou chaque phase du travail des rédacteurs, a provoqué une révision fondamentale de la première édition: un seul des éléments apportés dans la phase documentaire, par exemple, aurait justifié une réédition de l'AND1.

Phase documentaire

1° Reprise de tout ce qui a été publié en anglo-normand depuis la rédaction du fascicule pertinent de la première édition. Au début (fin des années 80, début des années 90), travail artisanal à la main, avec fichier. Par la suite, utilisation des méthodes modernes (bases de données informatisées, concordances). Entrent en ligne de compte: les textes de l'Anglo-Norman Text Society; ouvrages historiques, administratifs, relatifs aux «guilds» anglais, les archives de ces derniers s'avérant très riches en terminologie spécialisée (Rothwell 1992a, Jefferson & Rothwell 1997, Jefferson 2000); documents concernant la construction et le bâtiment; traités médico-botaniques publiés par T. Hunt (par ex., Hunt 1994, 1997, reprenant parfois des textes publiés sous forme d'article). C'est là un domaine linguistique dont l'importance avait déjà été signalée par Rothwell il y a vingt-cinq ans (Rothwell 1976) et où un examen systématique des textes continentaux se révélerait certainement très intéressant (cf. Trotter 1999). Signalons ici notre dette envers les collègues et les maisons d'édition qui nous ont grandement facilité cette tâche en fournissant des disquettes. Un programme modeste de lecture a également été entrepris au fur et à mesure que cela se permettait: textes administratifs en provenance de la Gascogne anglaise médiévale (Trotter 1997, 1998c), documents du PRO et des archives des corporations (des «guilds») de Londres (Jefferson & Rothwell 1997, Jefferson 2000), documents municipaux, souvent plurilingues (par ex. Rothwell 2000b).

2° Re-dépouillement (hélas) de certains textes qui à l'évidence n'avaient pas été traités de manière adéquate dans le bon vieux temps du *Glossary* qui est à l'origine de l'AND1. Deux exemples (inquiétants): les *Psautiers* d'Oxford et de Cambridge (Godefroy a fait un travail plus correct), les *Rotuli Parliamentorum*. Ce ne sont assurément pas les seuls

textes à avoir été traités (il faut le dire) avec une certaine désinvolture. Nous laissons au lecteur assidu et curieux le soin de découvrir lui-même lequel des quelques 500 textes recensés dans la première édition ne contient pas un seul mot d'anglo-normand ... L'âge d'or que nous regrettons trop souvent ne le fut pas toujours. Ce travail de plus en plus et de mieux en mieux informatisé s'est effectué essentiellement grâce aux bases de données créées par A. Rothwell (Swansea)(1).

3° Incorporation systématique des renseignements fournis par J.-P. Collas et Elsie Shanks. C'est là une opération de grande envergure et qui à elle seule aurait transformé les premiers volumes de l'AND1, leur permettant de présenter un panorama inégalé dans la lexicographie française du langage juridique en particulier (cf. Collas 1964; Rothwell 1992b, 2000a; Trotter 1998b).

Phase rédactionnelle

L'amplification par rapport aux premiers fascicules de l'AND1, à la suite des opérations ci-dessus, a été considérable (A et C, par exemple, deviennent trois fois plus volumineux que dans leur première parution). Il va de soi que pareil développement quantitatif entraîne et nécessite un travail de réorganisation fondamentale. Cela ne concerne ni le contenu lui-même, ni les principes de base qui régissent l'organisation de celui-ci: **l'AND2 tout comme l'AND1 demeure et demeurera un dictionnaire sémantique: c'est le sens, et non pas l'histoire, qui détermine la structure des articles et l'ordre des citations.** Les disciples de Pangloss croiront peut-être que sens et histoire devraient aller de pair, mais les lacunes documentaires inévitables (du moins, incontournables dans la pratique) font que cette possibilité théorique ne se réalise que trop rarement. Deuxième principe de la refonte, à côté du respect du sens comme guide: **la commodité du lecteur**. C'est ce qui a entraîné la grande modification de la typographie qui s'introduit dans la deuxième édition. En tête de tout article dépassant une certaine taille, un encadré avec sommaire de celui-ci, avec des sens numérotés de 1 à 10 (etc.), les sous-sens étant distingués dans l'encadré par des points-virgules. Le système (encore une fois, créé et informatisé par A. Rothwell) est repris dans l'article lui-même par le numérotage des sens, et par des losanges qui signalent des sous-sens.

(1) Tel père, tel fils... spécialiste de la poésie moderne, Andrew Rothwell est néanmoins devenu «un pilier de l'AND», sans lequel la réédition aurait été inconcevable.

Le lecteur qui connaît le DEAF, ou les nouveaux dictionnaires bilingues français-anglais tels Larousse, Oxford-Hachette, etc., reconnaîtra un peu la même idée – et le même but. Le texte suivi et dense de l'AND1 (qu'on s'amuse à étudier à fond par ex. l'article **tenir**...) montre les avantages du nouveau système qui permet (nous en sommes convaincus) de répérer beaucoup plus facilement le sens qui convient, et qui rend plus claire aussi la **structure sémantique de la langue** à travers les mots qui la composent et qui à leur tour constituent un dictionnaire. La commodité du lecteur qui voudrait être orienté dans sa recherche du sens d'un mot insolite dans un texte rejoint l'intérêt du spécialiste en sémantique ou en étymologie (oui, cela existe encore), soucieux de comprendre non un mot isolé, mais le fonctionnement d'un mot, d'une famille de mots, d'un champ sémantique, bref de la langue anglo-normande. C'est ainsi que **l'enrichissement important du contenu de l'AND2 par rapport à l'AND1, accompagné d'une restructuration fondamentale de la présentation de ses matériaux, permettra de nouvelles perspectives plus solides et mieux fondées sur cette langue.**

Phase bibliographique [non achevée]

Les textes exploités par l'AND1 sont souvent peu connus (c'est là une des contributions majeures du dictionnaire, cf. Möhren 1991, 1996, 1997) et la datation des citations n'est donc pas sans poser de problèmes au lecteur. Aux rédacteurs également, car plusieurs textes cités (et c'est notamment le cas pour les textes historiques et juridiques) sont en fait des compilations, renfermant des textes qui s'échelonnent sur plusieurs siècles. Qui plus est, la première citation (dans l'ordre chronologique) de l'AND2 n'est pas obligatoirement la première connue; car répétons-le, le dictionnaire n'a jamais été un dictionnaire à l'instar de l'OED («on historical principles») ou du DEAF de nos jours. Le travail de dépouillement n'a malheureusement pas insisté sur le *Erstbeleg*, mais plutôt (surtout aux débuts de l'opération) sur les formes les plus insolites, les plus typiquement «anglo-normandes»(2). Nous croyons cependant qu'il serait utile de

(2) Nous avons tendance à croire que l'étiquette (pour ce qui est de la forme, c.-à.-d. morphologie/orthographe) est illusoire. D'une part, et surtout pendant la période tardive, il est très difficile de prétendre qu'il existe une spécificité formelle anglo-normande (par ex.: fausse opposition *ch-* ~ *k-* ~); d'autre part, et tout au long de l'histoire de l'anglo-normand (et de l'afr. en général), il faut se rappeler que très souvent, les distinctions qui sont à la base de nos manuels (par ex.: *contre* ~ *cuntre*) ne sont que le résultat de décisions (arbitraires?

fournir dans la liste des textes (et sous réserve) une indication de la date des textes. Autre innovation: étant donnée l'importance et l'influence sans cesse croissante du remarquable DEAF, nous nous proposons de présenter (suivant en cela le DEAF lui-même, voir DEAFBibl 1993) une concordance des sigles de l'AND2 qui permette de retrouver celles du DEAF.

Passons maintenant à l'analyse d'un échantillon de l'AND2, avec en face son ancêtre (lointain), l'article correspondant de l'AND1, publié en l'occurrence en 1977 et donc rédigé vers 1975. Voici donc l'article **abatre**, verbe assez typique dans la mesure où il a des sens très courants (et qui se prolongent en français moderne) mais également des sens un peu spéciaux et notamment juridiques, ces derniers (semble-t-il) particulièrement importants en anglo-normand. Nous l'avons choisi en partie parce que M. Rothwell lui-même en a parlé (Rothwell 1993b: 38 et n. 85), et parce que dix ans après, l'importance qu'il a su si bien signaler n'est qu'accrue par tout ce qui a été découvert par la suite. Dans l'AND1, le verbe se présente de la façon suivante:

abatre[1], abb-, abat(i)er; batre v.a. *to cut down:* si nul bonde eyt abatu keyne ou freisne en son gardeyne *Court Bar* 102; *to strike down, fell:* deus en abata mort *Boeve* 475; *to knock down, level, raze:* terremut en cele place Abatit partie de les murs BOZ S *Agace* 163; *to do away with:* fut agardé qe l'estang fut abatu *YBB* 32-33 Ed I 303; *to quell, abate, cure:* la lie de vin frié en su de moton... vaut mult pur a. rancle *Rom* 37.523; *to lower, take down:* abatent tref *Trist* 2875; *to lay down:* Si vostre falcun est pokerus des piez, si le abatez e escavez le pié d'un cotel *Glan lex* 86; *to reduce, take away:* En chescun jour sunt vint e quatre Houres, santz nule ren a. RAUF 90; *to withdraw (from circulation):* les autres mauveises moneies contrefaites serront abatues *Red Bk* iii 988; *to diminish, disparage:* autri pris abatier et le mien enhaucer *Sz Med* 17.12; *to conquer, over-throw:* Ki touz bien fait touz mals abate *Corset* 24va11; *to dismiss, remove from office:* le meir et les viscountes abatuz par v. anz *Cron Lond* 7.7; *to defeat (in argument):* Car s'ils auyent damage, le mestre est tenuz al amender, s'il ne dye reson pur qei, et q'il ne soit aba[tu] de sa reson *Oak Bk* ii 98; (law) *to abate, put an end to:* adounc se pora le tenaunt eyder par excepcioun al bref a. sicum par vice trové en le bref ...BRITT i 314; v.refl. (law) *to abate, be annulled:* Si le bref se abate en partie, il abatera en tut *YBB* Ed II i 18.

---

osons le dire) de la part des éditeurs, les mots se présentant très souvent dans les manuscrits sous forme abrégée. Voir la discussion très intéressante dans Kristol (2000: 49-52) et Wright (2000).

Et voici la version de l'AND2, une bonne vingtaine d'années plus tard: nous avons signalé par une trame ce qui était déjà dans l'AND1:

abatre[1], abb-, abat(i)er; enbatre; batre

(ind.pres.3 **abant** *Anc Test*[2] 8987; **abatesi** *YBB* 30-31 Ed I 7; pret.4 **abatumes** *ib.* Ed II xiv.ii 154; sbj.impf. 3 **abatisist** *ib.* 32-33 Ed I 21); p.p. **abateuz** *Rot Parl*[1] ii 359, **abatieux** *ib.* ii 403

v.a. ❶ *to cut (down); to strike down, fell; to fell, kill; to knock down, unhorse; to cut, knock off; to knock down, level, raze; to blow down; to dismantle* ❷ *to conquer, overthrow;* (of hounds) *to overpower, pull down; to defeat (in argument); to lay down; to dismiss, remove from office; to diminish, disparage* ❸ *to quell; to reduce; to do away with, discontinue the use of; to get rid of; to put an end to, stop;* (law) *to abate, put an end to; to counteract, balance;* ❹ (of sum, figure) *to subtract, reduce by; to lower, take down; to slip (a leash)* ❺ *to ruin, destroy; to ruin, impoverish; to ensnare, trap* ❻ (of coins) *to destroy, withdraw (from circulation);* (of coins) *to clip (?)* ❼ (law) *to abate, take illegal possession of*

v.n. ❶ *to cut (wood)* ❷ *to decline;* (law) *to abate, become null*

v.refl. ❶ *to attack; to force entry;* (law) *to abate, intrude* ❷ (law) *to abate, fall, be annulled*

p.pr. as a. *bold, forthright*

p.p. as a. (of king or queen) *overthrown, dethroned*

sbst.inf. (law) *abatement*

v.a. ❶ *to cut (down)*: si nul bonde eyt abatu keyne ou freisne en son gardeyne *Court Bar* 102; a. le dit boys GAUNT[1] ii 275; Li frere les (*sc.* hostages) unt mult tost pendue; [...] Nul hom nes osa a. *Brut*[3] 1814; ◆ *to strike down, fell*: deus en abata mort *Boeve* 475; ◆ *to fell, kill*: Multz i ot d'abatuz (var. de batuz) e plus i ot blecez *Rom Chev* ANTS 899; ◆ *to knock down, unhorse*: Par mi le corps le fiert, del cheval l'abati *ib.* 3039; ◆ *to cut, knock off*: Sus el coing le feri del heaume sarazin Ke les quartiers abat *Horn* 1523; ◆ *to knock down, level, raze*: terremut en cele place Abatit partie de les murs BOZ *S Agace* 163; Memes cel jur abati Joiada Le temple Baal *Anc Test*[2] 17069; destruterent les terres & ses manoirs & abaterent es (*l.* les, ses?) chastiels *Rot Parl*[1] i 385; il enbata & destruyt les mesons *ib.* ii 379; ◆ *to blow down*: boys abbatu de vent *Durham*[2] iii 44; ◆ *to dismantle*: (weirs, etc.) q'ils troverent trop enhancez ou estrettez, de les corriger, abater & amender *Stats* ii 116; ❷ *to conquer, overthrow*: Il desconfist en champ l'orgoil de Persie E abaty (var. chaçat en) roy Da[i]re e sa grant compaignie *Rom Chev* ANTS 2387; Ki touz bien[s] fait, touz mals abate! *Corset* ANTS 332; En grant humilité, Sire, venistes, E l'orguil au Diable abatistes *Lum lais* ANTS 300; (the Devil) si en ad ausi grant hidour [...] com il feust forsanez puis cele oure ke nostre seignur par ceo sa malice venquit e le grant orgoil de lui abatit *Ancren*[2] 17.14; ◆ (of hounds) *to overpower, pull down*: Un chien le vus ad tolu, A force pris e abatu *S Modw* 256; ◆ *to defeat (in argument)*: Car s'ils avyent (*ed.* auyent; vars. sil avient, silz avoient) damage, le mestre est tenuz a l'amender, s'il ne dye reson pur

qei, et q'il ne soit aba[tu] (vars. abatu, abbatu, abatut) de sa reson *Oak Bk* ii 98; ◆ *to lay down*: Si vostre falcun est pokerus des piez, si le abatez e escavez le pié d'un cotel *Glan lex* 86; ◆ *to dismiss, remove from office*: le meir et les viscountes abatuz par (*l.* pur?) v. anz *Cron Lond* 7.7; E de sa buche meimes si escumenjat Ki nul de les dignete[z] ja mes abatat *Burch* 330; ◆ *to diminish, disparage*: autri pris abatier et le mien enhaucer *Sz Med* 17.12; (Women are) plus cointes de mal engyn, e abatauntz sanz vergoine *Rom* 15.331; ❸ *to quell*: un grant vent est abatu par une petite pluie *Ancren*[2] 22.18; ◆ *to reduce*: nostre seignur le rey, pur a. le poer de feluns, si establit peyne en teu cas *Sel Chart* 464; En chescun jour sun[t] vint e quatre Houres, sanz nule ren a. RAUF ANTS 90; vus dorrez grasse choses [...] pur a. l'appetit *A-N Med* ii 167; ◆ *to do away with, discontinue the use of*: fut agardé qe l'estang fut abatu *YBB* 32-33 Ed I 303; ◆ *to get rid of*: la lie de vin frié en su de moton [...] vaut mult pur a. rancle *Rom* 37.523; [P]ur saner rancle e a. *Med rec* 209.46; Pur a. rancle: Pernez [...] *Pop Med* 282.137; noiz mugat, Ki cel mal odur abat *ib.* 207.9; Pur emeraudes a. ke emflent pur destresce de menesun *ib.* 276.74; ◆ *to put an end to, stop*: par cesti bref vous avetz garauntie de ouster la nusaunce, mes vous n'avetz mie garauntie d'a. feyre *YBB* Ed II xvi 188; ◆ (law) *to abate, put an end to*: Et si le defendaunt ne puse a. le apel BRITT i 104; son bref est abatu kar il covent dire [...] *Casus Plac* 28; abatirent la resomons pur la variance entre ly e le original *YBB* 32-3 Ed I 469; sur quele seisine mesme ceste Marie voleit estre abatue, quel abatement nous ne suffrimes point *ib.* 33-35 Ed I 39; adounc se pora le tenaunt eyder par excepcioun al bref a. sicum par vice trové en le bref [...] BRITT i 314; Et mesme le ley est lou (= la ou) le tenaunt abate le bref per joyntenaunce *Readings* cxxxvii.88; ◆ *to counteract, balance*: [...] sucre pur a. la force de le vyn *Culinary Colls* 866.5; encuntre ire k'est reverie Est science pur a. folie *Lum lais* (B) 7102; ❹ *to lower, take down*: Abatent tref e vunt ridant *Trist*[2] 2872 ◆ (of sum, figure) *to subtract, reduce by*: Johan [...] fitz fyne de c li. pur une pardoune [...] et le dit evesqe ent fist abater xx li. *Anon Chr* 98.3; de quele estente le dit Evesqe par sa seignurie abaty xj li. issint qe il fust paié de [...] LANGETON 271.21; Summa remaignaunt al compenye - xj li. xviij s. iij d., dont abaté pur un faux noble - vj s. viij d. *Mch Tayl Accs* 7 Hen IV; Fait a remembrer qe [...] W.R. et cez compaigons doient al Cumpany toutz chosez abatez [...] vij li. ij s. v d. *Goldsmiths' Min Bk A + a* 72; Item, ressu de J.P. pur soun entrés en la companye - v marcs; dont abbatus xij s. viij d. pur sa robe *ib.* 59; ◆ *to slip (a leash)*: Un molt grant serf ('stag') i ad choisi, Le lien del (*ms.* de) chien abati *Ipom* BFR 604; ❺ *to ruin, destroy*: Car il en ert honiz e mort e confondu E si regné destrutz e malement (var. e si mur) abatu *Rom Chev* ANTS 867; (Decius promised that) tant cum il poer avreit, Tute crestienté abatreit *Set Dorm* ANTS 74; ◆ *to ruin, impoverish*: ne grevez, ne ne penez, ne ne abatez le (*l.* lé) genz ke de moy tenent HENLEY[2] 390; a l'eide des povers surchargez et abatuz SAMPS[1] 388; ◆ *to ensnare, trap*: Le sen que Deu li donat e l'engin Trestut ad mis a mal devers la fin. Certes il est el laçun abatu ◆ meint pro-

doume ad esté retenu *Anc Test*[2] 13252; ❻ (of coins) *to destroy, withdraw (from circulation)*: les autres mauveises moneies contrefaites serront abatues *Red Bk* iii 988; ◆ (of coins) *to clip (?)*: retundere: gallice a. *TLL* ii 26; ❼ (law) *to abate, take illegal possession of*: T. [...] vendyt le (*l.* lé) mesouns W. de caraunte souz [...] e kaunt T. abatyt la mesoun W. il leva la mene *Sel Bills Eyre* 47; et ceo (*sc.* the amount of pasture) que serra par eaux abbattu soit tenu en commune pasture *Durham*[2] iii 45;

v.n. ❶ *to cut (wood)*: en lequel boys eles ne poent a. saunz veue & liveree des ministres de la dite foreste *Rot Parl*[1] ii 80; ❷ *to decline*: Nostre pris voy a. e chair nostre honur *Rom Chev* ANTS 2400; ◆ (law) *to abate, become null*: Jugement sy nostre bref puysse batre sanz doner a nus autre bon bref *YBB* 21-22 Ed I 219; Quant E. garrantist a M., si M. hut (= eust) devié, hut (= eust) le bref abbatu ou noun? *ib.* 20-21 Ed I 345; par la mort le dit W. abatist sa sewite ('her suit abated') *Rot Parl*[1] i 393;

v.refl. ❶ *to attack*: Porrus esteit au peron e si baron privé [...] E Alisandre s'abat sur eaux de son gré *Rom Chev* ANTS 5251; (The front rank of the French) s'abati a le eschele la ou le rey de Engletere fust *Reis Engl* 182; ◆ *to force entry*: cely W. vynt par gent de gwere e se abaty eyns *Casus Plac* 98; ◆ (law) *to abate, intrude*: coment la eglise fut annex a la chapel de Tyngh' et coment cely R. soy avoyt abatu [...] *YBB* Ed II xxii 261; ❷ (law) *to abate, fall, be annulled*: si plusours demandent en commun, e un de eus merge ('should die') avant issue de play, le bref se abatera *YBB* 20-21 Ed I 225; Si le bref se abate en partie, il abatera en tut *ib.* Ed II i 18;

p.pr. as a. *bold, forthright*: Li messagers i entrent sanz nul demorer Pur lur message faire [...] Hardiz furent e bauz e abatanz messager Come firent lur message tost poez oier *Rom Chev* ANTS P after 7288;

p.p. as a. (of king or queen) *overthrown, dethroned*: le tretour G. [...] ensi dit a roy: 'Ore maungerez cest bribe et come roy abatu beverez l'ewe de russell [...]' *Brut*[4] 216; Ore m'apellent my home Royne abatue *Rom Chev* ANTS 711;

sbst.inf. (law) *abatement*: Nous pledoms qant [al] abater de vostre bref *YBB* 3-4 Ed III 795;

abatre a terre, *to level to the ground*: le dit chastelle fuist abatu a la terre et destruit pur longe temps avenir *Anon Chr* 125.6; et abaterount a terre diverses places et tenementz *ib.* 136.37; **a. sur,** *to attack*: feraunt et abataunt sur l'avaunt (*ed.* lavaunt) garde de les Fraunceis *ib.* 38.20; (law) *to abate, intrude*: le donour avoit al comun ley un fformedon en le reverter si un estraunge ust abaté (*ed.* abate) sur le terre *Readings* lxix.20; **a. en,** (law) *to abate, intrude*: il mesme [...] occupat et abatist en la eglise *YBB* Ed II xii 170; **se a. en, sur,** (law) *to abate upon, take illegal possession of*: en les terres [...] se abati *Nov Narr* 270; la ou le pusné frere se abat en le heritage, absent son ayné frere *Brev Plac* 194; aprés la mort le donour se abaty en cel tenement par sa propre force BRITT i 336; en queu Roialme Philipp de Valoys, fiz a uncle le dit Charles, aprés sa mort s'abatist torcenousement *Rot Parl*[1] ii 237; Hugh et Isabele entrerent primes et ce aprés Adam et Christiene s'abatirent sur lour possession *YBB* 11-12 Ed III 279. → **batre**[1]**, enbatre**[1]**.**

1° Premier constat incontournable et néanmoins important: l'échantillon de la deuxième édition est en effet beaucoup plus étendu: en laissant de côté l'encadré en tête de l'article, qui reprend des éléments déjà existants dans le fonds du texte lui-même, il y a un total de 1670 mots (6902 caractères d'imprimerie) par rapport aux 251 mots (1084 caractères) de l'article du premier fascicule de 1977, tout compris, c'est-à-dire, y comprises citations et gloses en anglais. **C'est donc un article (dans la refonte) dont environ 85% est nouveau. Il serait difficile de ne pas reconnaître que l'AND2 est bien un nouveau dictionnaire, non pas une deuxième édition de l'AND1.**

2° Deuxième constat immédiat: dans notre refonte, un nombre important de textes qui ne figurent pas dans la liste des textes publiés en tête du premier fascicule (A-C) en 1977 (et qui manquent parfois même dans la liste cumulative dressée pour le dernier fascicule de l'AND1, publiée en 1992).

Ceux-ci se divisent en plusieurs catégories:

- textes cités dans le premier fascicule de l'AND1 soit d'après les manuscrits, soit d'après des thèses inédites, soit d'après des éditions maintenant remplacées, et où parfois la refonte permet de rectifier ou de compléter les citations – souvent, les éditions qui remplacent ces textes ont été exploitées dans l'AND1 lui-même, sans pour autant avoir été utilisées dans la toute première partie (par ex.: *Anc Test*[2] [devenu P. Nobel (éd.), *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament*, Paris, Champion, 1996], *Corset* ANTS, *Culinary Colls* [cf. aussi S. Wolf, ZrPh 100 (1994), 37-63], *Lum lais* ANTS, HENLEY[2], RAUF ANTS, *Set Dorm* ANTS, *Ipom* BFR, *Rom Chev* ANTS)(3);
- textes exploités en principe dès le début de l'AND1 mais où une nouvelle lecture (ou souvent les yeux avertis d'un Collas – qui ne se limitait pas au domaine administratif, loin de là!) auront permis de nouvelles découvertes (par ex.: *Ancren*[2], *Anon Chr*, *Brev Plac*, BRITT , *Brut*[3], *Brut*[4], *Burch*, *Casus Plac*, GAUNT[1], *Horn*, LANGETON, *Nov Narr*, *Readings*, *Reis Engl*, *Rom 15*, *Rot Parl*[1], *S Modw*, SAMPS[1], *Sel Bills Eyre*, *Sel Chart*, *Stats*, *YBB*);
- textes inconnus à l'époque, parfois (mais pas toujours) édités récemment (par ex.: *A-N Med*, *Durham*[2], *Goldsmiths' Min Bk*, *Mch Tayl Accs*,

(3) Dans la liste cumulative parue dans le dernier fascicule de l'AND1 (1992), il y a une indication du moment où un texte (non signalé dans le premier fascicule en 1977) a été admis. Bien sûr, ce sont les premiers fascicules où les additions bibliographiques auront le plus grand impact.

TLL); on remarquera ici que ce sont majoritairement des textes non-littéraires, dont certains furent répérés une fois les sigles de Collas déchiffrés (quelques-uns résistent encore ...)[4].

3° Troisième constat également quantitatif: dans la refonte (AND2), le verbe **abatre**, dont les sens transitifs sont déjà plus ou moins esquissés en 1977, connaît des emplois intransitifs et réfléchis, participiaux (tant présent que passé) et d'infinitif substantivé, de même que des locutions verbales, parfois assez spécialisées, totalement inconnus de l'article primitif de l'AND1.

4° Quatrième découverte (en fait c'était inévitable): les textes cités dans l'AND2 recouvrent une **période chronologique plus importante et des registres plus variés**. On a donc (par exemple) les textes médicaux; et une augmentation importante des textes juridiques. C'est ainsi qu'il ne faut pas choisir entre la qualité et la quantité: comme le dirait Rabelais, il ne faut pas un peu, et du bon, mais beaucoup, et du bon. Ce qui vaut pour le vin vaut aussi pour la lexicographie. Une augmentation en quantité des sources entraîne visiblement une augmentation en qualité du produit final aussi.

Plusieurs éléments de ce qui se trouve dans cet article sur **abatre** sont également ignorés par les dictionnaires de l'afr. (Gdf, TL) ainsi que par le DMF. Du point de vue sémantique, l'article de l'AND2 présente une image plus complète du verbe **abatre** que celle qui est disponible ailleurs. Signalons en passant que les mots de la même «Wortsippe» (par ex.: **abatement**) connaissent le même développement sémantique, le sens primaire (étymologique, si l'on veut) du substantif (fait de couper des arbres, de jeter quelqu'un de son cheval; destruction, démolition) étant accompagné des mêmes sens juridiques (annulation, ensuite prise de possession d'une propriété) que l'on constate pour le verbe. Évidemment, certains emplois (notamment dans le langage juridique) sont exclusifs à l'anglo-normand, mais tel n'est sans doute pas le cas pour la majorité des sens attestés ici. Il s'agit bien (pour reprendre l'heureuse expression de notre ami et collègue Frankwalt Möhren, ds Möhren 1997, Möhren 1986: 64) de «pseudo-anglo-normandismes» qui (bien que non attestés – ou plutôt, non encore attestés – en français de France), n'ont rien de spécifiquement insulaire.

(4) *A-N Med* = Hunt 1994/1997 (voir **Références bibliographiques** en fin d'article); *Durham*[2] = *Durham Account Rolls,* éd. Canon Fowler, Surtees Society vols. 99 (1898), 100 (1898), 103 (1901); pour *Goldsmiths' Min Bk*, *Mch Tayl Accs* voir Jefferson & Rothwell 1997, Jefferson 2000; *TLL* = Hunt 1991.

J'ai signalé ailleurs (Trotter 1998b) l'apport que peuvent fournir les attestations de l'AND2 au FEW, tout en omettant **abatre** par inadvertance, d'ailleurs. Il y a bien entendu une contribution considérable à envisager pour le DMF, le DEAF, et des additions importantes par rapport à ce qui se trouve dans Gdf et TL. C'est donc d'une contribution à la lexicographie du français tout court qu'il s'agit.

La preuve? Revoyons rapidement les dictionnaires d'usage. Dans Gdf, le verbe manque complètement dans le premier volume (parce qu'il existe encore en français moderne et n'a donc pas droit d'asile dans Gdf) et il faut attendre le *Complément* (8, 11c-12b) où l'on retrouve des citations intéressantes qui sortent un peu du commun de l'article (où il s'agit essentiellement des sens qui ont effectivement survécu en français moderne). Gdf cite (8, 12a) un statut de Henri VI (de l'anglo-normand, donc – comme d'habitude, il ne signale pas ce fait pourtant important) avec le sens juridique d'«abolir» mais en fait, c'est inexact. La citation est claire:

> et si trové soit par tiel inquisicion que ils soient issiut (*l.* issint) nomé par collusyon que adonques le brief *abatera*

c'est-à-dire, le bref (le décret) tombera, sera annulé. C'est d'un emploi intransitif qu'il s'agit, à la différence de la citation suivante, tirée du *Coutumier de Normandie*, où il y a effectivement le sens de «abolir» ou plutôt, de «annuler»:

> Les droitz especiaulx ne peuvent pas abatre les communs.

À la fin de l'article de Gdf (8, 12b), une citation (verbe intransitif) avec le sens insolite (du moins, en dehors de l'anglo-normand) de «pénétrer», tirée d'un fabliau («Un clerjastre, un menestrauz En ma chambre *est abatu*»). C'est là une attestation précieuse car il s'agit d'un représentant d'un des sens précis de l'anglo-normand juridique, mais dans un contexte plus large, et surtout dans le langage non-technique d'un fabliau. C'est donc premièrement que cet emploi du verbe existait en dehors de l'anglo-normand, ensuite qu'il n'était pas exclusif au registre juridique. Voilà une preuve intéressante de ce qu'on aurait soupçonné: le langage juridique, aussi hermétique qu'il puisse paraître aujourd'hui, surtout en anglais (Rothwell, à paraître), n'est que le langage commun, dont les mots auraient acquis des emplois bien précis. Également intéressant: avec une seule citation à l'appui, de 1385 (document du Trésor des Chartes aux Archives Nationales) le sens «défoncer (en parlant d'un tonneau)» (Gdf 8, 12a).

En lisant TL (1, 40-42), par contre, et c'est peut-être le résultat du choix limité (et limitatif) de textes, majoritairement sinon exclusivement

littéraires, on croirait avoir affaire à un verbe presque uniquement transitif, un seul sens intransitif «stürzen, fallen» s'introduisant vers la fin de l'article (TL 1, 42). Pour ce qui est de l'emploi juridique, on notera cependant une citation glosée par «abschaffen» (TL 1, 41) où le sens pourrait très bien être plutôt «abolir», cela avec un sens technique: «les custumes del regne vols abatre et oster», *SThom* 5170 (DEAF: SThomGuernH).

Comme on s'y attendrait, le DMF présente un tableau plus vaste et plus intéressant(5). La très grande majorité des sens sont concrets et transitifs. A signaler cependant un sens (insolite mais révélateur?) de «précipiter» sous C.1.f, fin 15e (24a), ainsi que l'emploi quasi-juridique sous D.2 (25a) d'*abattre la coutume de*, dans Bersuire (1354-59), expression mal traduite (nous semble-t-il) par «rompre l'habitude de» (voir nos commentaires sur Gdf et TL). Il s'agit plutôt d'«abolir les coutumes» suivies par le sénat, les remplaçant par d'autres, comme l'indique le contexte. (Dans le DMF lui-même, D.3.b, est attesté le sens connu d'«abolir» (25b), dans un contexte très proche et à une date (1380) un peu mais très peu postérieure.) On remarquera aussi que le DMF cite Rothwell (1993b: 38) avec la même citation qui clôt l'article de l'AND2 qui est reproduit ci-dessus.

Le FEW – il ne faut pas l'oublier – est un grand dictionnaire de l'afr. aussi bien qu'un grand dictionnaire étymologique(6). **ABBATTUERE** a déjà bénéficié de la refonte (24, 16b-23a). Malgré une référence aux emplois en afr. et mfr. «rendre nul (un mariage, une loi, etc.)» (FEW 24, 17a) ainsi qu'à l'adjectif anglo-normand **abatable** «qu'on peut annuler (lois, etc.)» ou «qui peut être privé d'une dignité (d'une personne)» parmi les «formes dérivées» (FEW 24, 19b; l'adj. manque ds Gdf 8), rien dans ce traitement remarquable ne laisse soupçonner la richesse et la variété des sens juridiques qu'a assumés le verbe **abatre** en anglo-normand.

Un constat qui vaut pour tous les dictionnaires du français: **par rapport aux dictionnaires qui sont nos «concurrents» [!] l'anglo-normand paraît offrir une gamme sémantique plus étendue.** C'est une des raisons (il y en a d'autres bien sûr) pour lesquelles nous pensons que l'intérêt de la refonte de l'AND, et donc de la publication de l'AND2, est évident.

---

(5) Nous citons ici non le DMF publié (il ne l'est pas, hélas) mais un volume de «pré-publication» que nous a envoyé M. Martin, et qui montre déjà le réel intérêt d'un ouvrage qui comblera une des grandes lacunes de la lexicographie du français.

(6) C'est pourquoi il est curieux de ne pas le retrouver par exemple – et pour prendre le cas le plus flagrant – parmi les usuels de la Salle des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France.

Surtout, on reconnaîtra une amplification importante de la base documentaire – en cela, les premiers volumes de la révision dépasseront bien sûr les derniers fascicules de la première édition, elle-même reconnue pour la quantité et la qualité de ses sources. L'AND1 a toujours su exploiter des textes assez peu connus voire ignorés de la lexicographie française. Cet atout considérable de la première édition n'en sera qu'accentué par la seconde, et servira bien entendu aux autres dictionnaires de l'ancien français. Aucun dictionnaire n'existe dans le vide. Une tradition séculaire qui veut que l'anglo-normand soit (ou: ne soit qu') un dialecte insulaire et isolé de l'afr., «coupé» (comme on l'a prétendu même récemment) «de ses racines métropolitaines» (D'Or 1994: 65), ne devrait pas dérouter le lecteur. (C'est une vieille idée reçue mais qui – en dépit de plusieurs interventions (Trotter 1997, surtout Möhren 1997, 2000) – semble avoir la vie tenace). L'AND1 est depuis longtemps un réservoir important qui alimente les grands courants de la lexicographie française, que ce soit le DEAF, le FEW ou (et ce sera pour l'avenir) le DMF. On constatera à la lecture de ces ouvrages que l'AND1 a été mis à profit, que les rédacteurs ont été consultés (ils sont contents de l'être: on aime bien rendre service), ce qui ne saurait être qu'utile car évidemment, une collaboration plus étroite est fort souhaitable dans un domaine (la lexicographie de l'afr. et du mfr.) où le travail ne manque pas et surtout où les sources (imprimées aussi bien qu'inédites) semblent inépuisables, même après plus d'un siècle de labeur. Mais il y a une autre dimension de l'anglo-normand, et il s'agit de ce qu'on a appelé à juste titre «multilingual lexicography» (Möhren 2000). L'anglo-normand est une forme du français (un français régional du Moyen Âge peut-être?) mais il est en même temps une des principales langues d'une Angleterre (voire même d'une Grande-Bretagne) médiévale qui était plurilingue (Trotter 2000). Les recherches actuelles sur les documents plurilingues de la Grande-Bretagne médiévale (Wright 1996, 2000), qu'elles abordent ce sujet justement pluridisciplinaire du point de vue de l'anglais, du français ou du latin britannique, ont souligné un fait élémentaire mais problématique: la distinction entre les langues de l'Angleterre médiévale (au niveau lexical, s'entend) ne se fait, surtout dans la période tardive (soit à partir de 1350 environ) que difficilement – et nous dirions même, artificiellement (Möhren 1981, 2000; Rothwell 2000b). **Pour comprendre la réalité linguistique de l'Angleterre au Moyen Âge, ou/et pour comprendre (mais vraiment comprendre) chacune de ses langues, il faut une approche plurilingue. Le trilinguisme lexicographique est une nécessité, non pas un luxe** (Trotter 1996, 1998a; Möhren 2000). (L'étude de la Gascogne médiévale l'a reconnu: d'où le DAG trilingue.) Dans le

DMLBS, par exemple, sous **abatare** (1, 2a), on signale une étymologie «OF», c'est-à-dire, afr., avec deux citations: l'une de 1513, avec le sens de «to abate, annul», l'autre un peu plus tardive (1539), avec le sens de «to abate, enter unlawfully on a freehold», avec renvoi à l'afr. **enbatre**. Or en fait en anglo-normand, on le sait, les préfixes sont instables et le renvoi n'est pas nécessaire. D'ailleurs il est intéressant de noter que le DMLBS affiche un **abatare** (première conjugaison) qui a priori n'est pas du tout un **ABBATTUERE** qui lui aurait fourni un **abatre** (troisième conjugaison). On se demande s'il ne s'agit pas ici d'un phénomène bien attesté en anglo-normand (et en français populaire), soit la quasi-généralisation de cette première conjugaison, et cela aux dépens des autres conjugaisons dont la morphologie est souvent plus compliquée. Voir **abatre** l'AND2, v.a. sens ❼, et v.refl. sens ❶, avec dans les deux cas des citations plus anciennes que celles du DMLBS.

Comme on s'y attendrait, la chronologie de l'anglais est également en retard par rapport à l'anglo-normand. C'est normal, bien que le contraire puisse se produire, soit des textes anglais qui témoignent de l'existence insoupçonnée puisque non documentée de mots anglo-normands à des dates anciennes (Trotter 2000b). Le MED (premier fascicule, qui remonte aux années 50), propose (MED 1, 7b) l'étymologie classique (afr.) sans songer à l'anglo-normand et offre un tableau qui correspond approximativement à l'anglo-normand: emplois intransitifs, sens transitifs juridiques («Abolish (a law); quash or dismiss (a suit at law)» à partir de 1325, voire de «c1300», MED 1, 8a); emploi pronominal (sens juridique encore) «to intrude or enter (upon someone's property») depuis 1436, avec renvoi en partie superflu (cf. DMLBS) à «[OF **se enbatre** or **abatre**]». Or, nous l'avons déjà constaté, d'abord ce sens assez précis n'existe pas (apparemment) en «O[ld] F[rench]», à moins que celui-ci n'englobe l'anglo-normand, ensuite, inutile d'invoquer **enbatre** car **abatre** était courant en anglo-normand avec cette acception.

Cette présentation d'un seul article de l'AND2 vise seulement à signaler l'importance de ce qui se fait, et ce que pourrait être l'apport de l'AND2 – pour la lexicographie française surtout, mais également pour la lexicographie du latin médiéval et du moyen anglais (Weiner 2000; Trotter 2000b), ce qui ressort clairement de toutes sortes de documents y compris les gloses bi- ou trilingues qui ont visiblement joué un rôle si important (Rothwell 1993a, 1994, à paraître; Kristol 2000). L'anglo-normand est en cela un pont entre le français d'une part (peu importe que ce soit le français de France, ou l'anglo-français) et le latin britannique et

le moyen anglais d'autre part – sans parler des langues celtiques insulaires dont les rapports intimes mais problématiques avec le français sont loin d'avoir été démêlés (Trotter 1994, Bliss 1993, Hickey 1997, Risk 1968-71, 1974-75).

Où en est la refonte de l'AND? Nous y travaillons depuis 1989. La répartition du travail s'est effectuée à la médiévale, selon le système décrit par Nicole Bozon: «Pur ceo vodereie qe chescun feseit com fierent jadis les freres qe compilerent [les] concordaunces. Chescun prist gard a la lettre qe a lui fist mandee. Cil qe aveit *A* ne avoit qe fere de *B*, e cil qi out gard de *B*, rien se entirmettout de *C*; et si qe chescun lettre del abicee a divers estoit liveree, et chescun se prist a sa lettre, e nul de vousist de autri fet se entremetter...» (NicBozMorS 160), à cette différence cependant que nous nous sommes «entremis» de ce que faisaient les autres. M. Rothwell s'est occupé de «B», «C», «D»; M. Stewart Gregory de «E»; l'auteur de ses lignes de «A». Tout le monde a participé à la révision (une fois les articles rédigés) et nous faisons de notre mieux pour que le tout soit un tout et non pas un ensemble d'éléments divergents. Plusieurs lettres sont prêtes ou presque: A, B, C, D surtout; E le sera bientôt. Nous envisageons deux formes de publication: premièrement, la forme traditionnelle, sur papier; mais deuxièmement (mais sans doute disponible avant le texte imprimé) sur Internet, à l'adresse suivante: **http://www.etext.leeds.ac.uk/AND/** Nous mettrons ainsi «en ligne» à la disposition des chercheurs une base de données, consultable par l'intermédiaire d'un moteur de recherche, les articles de la deuxième édition (de A à E), ensuite, si le financement le permet, la première édition et (dans la mesure du possible) les bases de données qui ont alimenté la deuxième édition de l'AND. À partir de E, c'est sur le web que s'avancera l'AND2 – avec l'aide, souhaitons-le, de chercheurs intéressés mais désintéressés qui auront la possibilité d'envoyer des commentaires, des corrections, des additions.

Aberystwyth. David TROTTER

Références bibliographiques

AND1 = Rothwell, W., *et al.* (éds), *Anglo-Norman Dictionary*, Londres: Modern Humanities Research Association / Anglo-Norman Text Society.

AND2 = Rothwell, W., Gregory, S., Trotter, D. A. (éds), avec l'assistance de Jefferson, L., et avec l'assistance technique de Rothwell, A. J., *Anglo-Norman Dictionary: revised edition*, en préparation.

Bliss, A. et Long, J., 1993, «Literature in Norman French and English to 1534» in Cosgrove, A. (éd.), *A New History of Ireland*, II: *Medieval Ireland 1169-1534*, Oxford, Clarendon Press, pp. 708-36.

Collas, J.-P., 1964, «Problems of Language and Interpretation», *Year Books of Edward II: 12 Edward II, Part of Easter, and Trinity, 1319*, Year Book Series XXV, Londres, Selden Society, t. 81, pp. xiv-cxxviii.

Dor, Juliette, 1994, «Langues française et anglaise, et multilinguisme à l'époque d'Henri II Plantagenêt», *Cahiers de civilisation médiévale*, 37, pp. 61-72.

Hickey, R., 1997, «Assessing the relative status of languages in medieval Ireland» in Fisiak, J. et Winter, W. (éds), *Studies in Middle English Linguistics*, Berlin, De Gruyter, pp. 181-205.

Hunt, T., 1991, *Teaching and Learning Latin in Thirteenth-Century England*, Cambridge, D.S. Brewer.

Hunt, Tony, 1994, *Anglo-Norman Medicine I: Roger of Frugard's «Chirurgia» and the «Practica Brevis» of Platearius*, Cambridge, D.S. Brewer.

Hunt, Tony, 1997, *Anglo-Norman Medicine II: Shorter Treatises.* Cambridge, D.S. Brewer.

Jefferson, L. et Rothwell, W., 1997, «Society and Lexis: the language of the records of the Merchant Taylors' Company», *Zeitschrift für französiche Sprache und Literatur*, 107, pp. 273-301.

Jefferson, L., 2000a, «The Anglo-French vocabulary of the Goldsmiths' Company Archives» in Trotter 2000a, pp. 175-212.

Kristol, A., 2000, «L'intellectuel 'anglo-normand' face à la pluralité des langues: le témoignage implicite des manuscrits» in Trotter 2000a, pp. 37-52.

Möhren, F., 1981, «Agn. *afre/aver*: Eine wortgeschichtliche und wissenschaftsgeschichtliche Untersuchung», *Archiv für das Studium der Neueren Sprachen und Literaturen* 218, pp. 129-36.

Möhren, F., 1986, *Wort- und sachgeschichtliche Untersuchungen an französischen landwirtschaftlichen Texten, 13. bis 18. Jahrhundert (Seneschaucie, Ménagier, Encyclopédie)*, Beihefte zur ZrPh, 197, Tübingen, Niemeyer.

Möhren, F., 1991, c.r. de l'AND1, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 107, pp. 418-42.

Möhren, F., 1996, c.r. de l'AND1, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 112, pp. 148-50.

Möhren, F., 2000, «One-fold lexicography for a manifold problem?» in Trotter 2000a, pp. 157-68.

Risk, H., 1968-71, «French Loan-Words in Irish», *Études celtiques*, 12, pp. 597-655.

Risk, H., 1974-75, «French Loan-Words in Irish», *Études celtiques*, 14, pp. 67-98

Rothwell, W., 1976, «Medical and Botanical Terminology from Anglo-Norman Sources», *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 86, pp. 221-60.

Rothwell, W., 1992a, «French vocabulary in the archive of the London Grocers' Company», *Zeitschrift für französiche Sprache und Literatur*, 102, pp. 23-41.

Rothwell, W., 1992b, «The Problem of Law French», *French Studies*, 46, pp. 257-71.

Rothwell, W., 1993a, «From Latin to Anglo-French and Middle English: The Role of the Multilingual Gloss», *Modern Language Review*, 88, pp. 581-99.

Rothwell, W., 1993b, «The legacy of Anglo-French: *faux amis* in French and English», *Zeitschrift für romanische Philologie*, 109, pp. 16-46.

Rothwell, W., 1994, «The Trilingual England of Geoffrey Chaucer», *Studies in the Age of Chaucer* 16, pp. 45-67.

Rothwell, W., 2000a, «The Trial Scene in *Lanval* and the Development of the Legal Register in Anglo-Norman», à paraître in *Neuphilologische Mitteilungen*.

Rothwell, W., 2000b, «Aspects of lexical and morphosyntactical mixing in the languages of medieval England» in Trotter 2000a, pp. 213-32.

Rothwell, W., à paraître, «The statute of 1362 and the 'decay' of Anglo-French», étude en préparation.

Trotter, D. A., 1994, «L'anglo-français au Pays de Galles: une enquête préliminaire», *Revue de linguistique romane*, 58, pp. 461-88.

Trotter, D. A., 1996, «Language contact and lexicography: the case of Anglo-Norman» in Nielsen, H.-F. et Schøsler, L. (éds), *The Origins and Development of Emigrant Languages. Proceedings from the Second Rasmus Rask Colloquium, Odense University, November 1994*, Odense, Odense University Press, pp. 21-39.

Trotter, D. A.,1997, «*Mossenhor, fet metre aquesta letra en bon francés*: Anglo-French in Gascony» in Gregory, S. et Trotter, D.A. (éds), *De mot en mot: Essays in honour of William Rothwell*, Cardiff, MHRA/University of Wales Press, pp. 199-222.

Trotter, D. A., 1998a, «Translations and loanwords: some Anglo-Norman evidence» in Ellis, R., Tixier, R., et Weitmeier, B. (éds), *The Medieval Translator 6: Proceedings of the International Conference of Göttingen (22-25 July 1996)*, Louvain-la-Neuve, Brepols, pp. 20-39.

Trotter, D. A., 1998b, «Les néologismes de l'anglo-français et le *FEW*», *Le Moyen Français*, 39-41, pp. 577-636.

Trotter, D. A., 1998c, «Some Lexical Gleanings from Anglo-French Gascony», *Zeitschrift für romanische Philologie*, 114, pp. 53-72.

Trotter, D. A. 1999, «L'importance lexicographique du *Traitier de Cyrurgie* d'Albucasis en ancien français», *Revue de linguistique romane*, 63, pp. 23-53.

Trotter, D. A., 2000a, (éd.) *Multilingualism in Later Medieval Britain*, Cambridge, D. S. Brewer.

Trotter, D. A., 2000b, «The Anglo-French lexis of the *Ancrene Wisse*: a re-evaluation», à paraître in Wada, Yoko (éd.), *Ancrene Wisse Essays*, Osaka.

Weiner, E. S. C., 2000, «Medieval multilingualism and the revision of the OED» in Trotter 2000a, pp. 169-74.

Wright, Laura, 1996, *Sources of London English. Medieval Thames Vocabulary*, Oxford, Clarendon Press.

Wright, Laura, 2000, «Bills, accounts, inventories: everyday trilingual activities in the business world of later medieval England» in Trotter 2000a, pp. 149-56.